

Demandes de Subventions

Année 2026

VILLE DE
CAZÈRES
sur Garonne

ASSOCIATIONS



Chers membres des associations,

Suite aux élections municipales de 2026, Raymond DEFIS, Maire de Cazères, nous a confié la mission de superviser et d'accompagner la vie associative de notre commune.

Nous accueillons cette responsabilité avec beaucoup d'enthousiasme, de fierté et un profond attachement au dynamisme qui fait la richesse de Cazères.

Au-delà de ce soutien financier, la collectivité est pleinement à vos côtés pour accompagner vos projets et contribuer, ensemble, à l'épanouissement des habitants de notre commune.

Dans cet esprit de coopération, nous vous encourageons vivement à participer aux réunions inter-associatives trimestrielles ainsi qu'au Forum des Associations, moments privilégiés d'échanges et de partage.

« Le dynamisme de notre ville de Cazères repose sur celles et ceux qui la font vivre. »

Dans cet esprit collectif, continuons à faire vivre, ensemble, une vie associative riche, ouverte et solidaire.

Amitiés Associatives,

Ahmed HAMADI,

3^{ème} Adjoint

Vie Associative

Jean-Michel DELUC

Conseiller Municipal

Délégué aux associations

Afin de rester informés de l'actualité associative locale, nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de la Mairie, l'application CityAll, le Facebook ainsi que l'agenda des évènements.

Il nous semble important de rappeler que la commune est responsable des aides qu'elle attribue aux associations. À ce titre, l'octroi d'une subvention implique de votre part les engagements suivants :

- Adopter un fonctionnement conforme aux principes fondamentaux de la démocratie associative et développer des actions à destination des habitants ;
- Mettre en œuvre une gestion administrative et financière rigoureuse et de qualité ;
- Organiser une Assemblée Générale annuelle et en transmettre le compte rendu à la mairie chaque année ;
- Effectuer toute demande de subvention à l'aide du dossier fourni par la commune, en respectant la date limite de dépôt.

Pour les nouvelles associations et/ou celles n'ayant jamais effectué de demande de subvention:

- Un rendez-vous préalable en mairie est obligatoire ;
- Fournir les statuts de l'association, la parution au Journal Officiel, une attestation d'assurance ainsi que la liste des membres du bureau.

Documents à fournir pour toute demande de subvention et/ou pour bénéficier des services de la Mairie :

- Demande de subvention (annexe, **attention à la date limite de dépôt du dossier**)
- Compte rendu de la dernière Assemblée Générale
 - Bilan moral
 - Bilan financier (voir annexe)
 - Liste des membres du CA et du Bureau (avec les coordonnées adresse, téléphone et mail)
- Budget prévisionnel
- Copie de l'assurance
- RIB au nom de l'association
- Journal de paie si vous avez des salariés

Aides apportées aux associations, pour les diverses démarches, voici les principales coordonnées :

- ✓ Services Techniques : 05.61.90.07.18 (services-techniques@mairie-cazeres.fr)
 - Matériel, salles, minibus, ...
- ✓ Accueil de la Mairie de Cazères : 05.61.98.46.00
 - Arrêtés et demande de buvettes
- ✓ Régie municipale d'électricité (ELEANCE) : 05.61.98.45.80
 - Branchements électriques
- ✓ Communauté de Communes Cœur de Garonne : 05.61.98.27.72
 - Exemple Prêt de matériel ...

Demande de Subvention 2026

Merci de remplir avec attention ce dossier !



Votre demande sera prise en compte :

1. Uniquement si votre dossier est complet ;
2. Si elle est réceptionnée avant le 15 septembre. Au-delà de cette date, aucune demande ne pourra être examinée.

Identification :

Nom de l'association :

- Renouvellement**
- 1ère demande**

- Association Loi 1901**
- Reconnue d'utilité publique**
- Autre, précisez le statut juridique :**

Siège de l'association (voir déclaration en Préfecture)

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Mail :

PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION :

Catégorie	<input type="checkbox"/> Sport <input type="checkbox"/> Culture <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Autre, précisez :
Actions principales	
N° de Siret	

Page 1 / 3

EFFECTIFS DE L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents	Nombre de bénévoles (encadrants ...)
--------------------	--------------------------------------

Répartition			
Public (Adhérents, bénéficiaires et usagers)	Enfants	Jeunes 14 à 17 ans	Adultes
Si vous avez des salariés Nombre de salariés	En équivalent temps plein (ETP) :		

Gouvernance / Bureau :

Président

- ✓ Nom – prénom :
- ✓ Adresse Ville : CP :
- ✓ Téléphone : Mail :

Trésorier

- ✓ Nom - prénom :
- ✓ Adresse Ville : CP :
- ✓ Téléphone : Mail :

Secrétaire

- ✓ Nom - prénom :
- ✓ Adresse Ville : CP :
- ✓ Téléphone : Mail :

<p><u>Autres informations sur les membres du CA, qu'ils vous semblent utiles à nous communiquer :</u></p>

COMPTES DE L'ASSOCIATION :

La comptabilité et les comptes sont des outils « clefs » qui sont des images positives du dynamisme et bonne santé de votre association. Une bonne présentation des comptes est essentielle et doit être conforme à un plan comptable.

Les chiffres Clefs :

- Chiffre d'affaires : €
- Excédants de l'année : € (report à nouveau)
- Trésorerie : € (Cumul / report à nouveau)

Commentaires, situations particulières, évènements exceptionnels :

Nom et prénom du Président,

Date de la demande, 2026

Signature,

Tampon de l'association ou coordonnées manuscrites

Adjoint au Maire, Ahmed HAMADI

Date :